

*Loi sur l'assurance-chômage*

deuxième lecture. Le concept initial n'incluait pas 800 millions de dollars ou tout autre plafond. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) ainsi que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont fait valoir ce point. Le plafond a été introduit sur la demande du ministère des Finances en raison des nombreuses variables que nous réservait l'avenir. D'après le ministère, il était donc souhaitable d'en insérer un dans la loi plutôt que d'essayer d'anticiper les sommes qui devraient être versées d'une année à l'autre en prévision du taux du chômage. A cause des nombreuses variables, les représentants du ministère n'estimaient pas pouvoir prévoir avec un certain degré de précision, les sommes nécessaires aux divers paliers du chômage. La réalité a prouvé que le ministère a été incapable de faire des extrapolations précises.

L'élément essentiel, comme le député le sait, c'est qu'il faut rembourser l'avance consentie. Comme je le disais plus tôt, quand les chiffres seront totalisés en avril, la Commission devra au gouvernement 159 millions de dollars. Il nous a semblé, cependant, qu'il était opportun de prévoir un plafond et nous pouvions nous attendre à du chômage dans l'avenir. Je pense, après réflexion, que notre première idée de ne pas prévoir un plafond n'était pas dépourvue de bon sens. Il est évident que c'est ainsi que le gouvernement la considère aujourd'hui.

**M. l'Orateur adjoint:** Je pense que le temps du député est expiré et il y a une objection à ce qu'une autre question soit posée. Je donne maintenant la parole au député du Yukon.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, nous avons été témoins hier et aujourd'hui d'un spectacle des plus étonnants. Voilà que l'ancien ministre du Travail a effectué un retour sur la scène se portant à la défense du gouvernement. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) parrain du bill, est demeuré coi. Il n'a fait aucune déclaration. Il est malheureux que la maladie l'ait empêché d'assister à la plupart des réunions importantes qu'a tenues le comité et alors il ne nous a pas été possible de lui poser des questions et d'obtenir des réponses. Non seulement nous n'avons pas eu l'occasion de lui poser des questions, mais si je me reporte au compte rendu des délibérations du comité permanent et aux débats au stade de la deuxième lecture, je puis dire que nous avons été dérouterés par les tactiques auxquelles ont eu recours des députés, comme celui de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui durant les séances du comité permanent—le compte rendu des délibérations du comité en fait foi—intervenant sans répit et empêchait les témoins convoqués devant le comité de répondre aux questions pertinentes que posaient des députés.

De plus, le ministre de la Justice (M. Lang) a joué le rôle de plaignant, de juge, de jury et d'exécuteur. Veuillez croire, monsieur l'Orateur, qu'aucun député membre du comité n'a pu obtenir de réponses, à moins qu'il ne fût du côté du gouvernement ou membre du NPD. On l'empêchait par tous les moyens de se renseigner. Cependant, l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration parle de fournir des renseignements; il parle de l'utilité des comités permanents pour examiner les questions de cette nature. Nous n'avons rien eu là et nous n'obtenons rien ici du ministre, rien du ministre de la Main-d'œuvre qui est resté muet dans son fauteuil durant tout le débat, sauf pour une ou deux interjections.

Le député de Verdun (l'hon. M. Mackasey) me surprend. Je le connais depuis plusieurs années et il m'a toujours semblé une personne juste. Je crois qu'il a agi avec sincé-

rité lorsqu'il détenait le portefeuille que, à mon avis, il dû résigner à cause de différences fondamentales avec ses collègues du conseil. Ce qui m'a réellement surpris a été sa façon d'entamer le présent débat. Il a fait la même chose en deuxième lecture. D'une part, il dit qu'il aime être juste et sans parti pris, et discuter le pour et le contre d'une question comme la présente sans y introduire de politique partisane. Néanmoins, il continue à le faire. Il a faussé à dessein les vues exprimées par mon ami le député de Hamilton-Ouest et il fausse à dessein notre position après que nous l'ayons rendue très claire en deuxième lecture du présent bill, aussi bien que durant le débat en cours.

Il nous accuse, nous de ce côté-ci de la Chambre, de nous prêter à des pratiques de tergiversation aux seules fins d'empêcher les chômeurs de toucher leurs prestations. Monsieur l'Orateur, on ne pourrait imaginer rien de plus faux. On doit verser aux chômeurs véritables les prestations prévues par la loi et nous nous proposons de voir à ce qu'elles le soient.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Les ministériels ne sont pas les seuls qui désirent appliquer la loi—sûrement pas ceux qui sont à ma gauche—dans leur façon papalarde de voir toute la question. Le député de Verdun dit que le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) a voté contre le bill C-124, ce qui refléterait son désir d'empêcher le versement des prestations d'assurance-chômage. Je paraphrase les propos du député, mais il a de fait lancé cette accusation. Le député de Verdun sait que ce n'est pas la situation. Alors, pourquoi dire de telles choses? Il dit qu'il a étudié les discussions au comité. Il sait ce dont je parle lorsque je dis que le député de Windsor-Walkerville s'est prêté à des tergiversations qu'il a sciemment conçues pour nous empêcher d'obtenir des renseignements des témoins. A un moment donné, diverses questions ont été posées au président du comité, mais chaque fois le député de Windsor-Walkerville ou le ministre de la Justice sont intervenus. Cela a duré plus d'une heure.

Le principe dont s'inspire le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas celui que l'ancien ministre a énoncé. Ce principe est double. Premièrement, il supprimerait le plafond, faisant disparaître ainsi, prétendons-nous, le contrôle parlementaire. Deuxièmement, il tente de légaliser ce qui selon vous était illégal au départ. Je veux parler de l'article 2. Le député de Verdun cherche à nous faire perdre pied au sujet de l'article 1 du bill en disant que nous maintenons le contrôle de dix façons.

Il dit tout d'abord que nous sommes en mesure de l'exercer, car des chiffres sont publiés chaque mois par Statistique Canada. Ces chiffres, dois-je ajouter, atteignent normalement les députés environ trois mois en retard. Quel genre de contrôle est-ce? Deuxièmement, il signale que le ministre des Finances (M. Turner) publie un état qui décrit la situation de la caisse. Quel contrôle exerçons-nous là-dessus? Nous ne discutons pas cet état. Troisièmement, il dit que la Commission d'assurance-chômage publie un rapport annuel. Comment diable la publication d'un rapport annuel donne-t-elle au Parlement le contrôle sur des dépenses déjà faites? Quatrièmement, il nous fait remarquer que l'auditeur général certifie l'état financier. Et après? Quel contrôle avons-nous sur les dépenses de la Commission? Cinquièmement, il dit que le comité des comptes publics examine un bilan détaillé, ce qui se fait normalement un an après l'événement. Quel